CANDIDATS.

POUR GREFFIER.

Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

W. A. NOTT.
ALFRED ROUSSEAU.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

HORATIO DAVIS.
J. Q. A. HOIT.
M. WILLARD.
SIMPSON BLOSSMAN.
JOHN M. BALSEY.
ADELIN DREUX.
A. D. DORICOURT.
M. CARUTHERS.
THOMAS C. POOLE.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

HENRY PEYCHAUD.
WILLIAM P. REDLOCK.
AUGUSTE DOUCE.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

RIVIÈRE GARDÈRE.
J. E. FORRESTER MAXENT.
A. E. BIENVENU.
PIERRE M. BERTIN.
MARTIN DURALDE.
ARMAND GUYOL.
RENÉ H. BRUNET.
THOMAS GUMORE.
ROSSMOND DE ARMAS.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

JOHN WATKINS.
PROSPER LE BLANC.
CHARLES S. LEE.
CORON.
S. M. LOVETT WALDO.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix dans la première municipalité.

MM. les Electeurs.—Veuillez annoncer que M. CHS. C. SCHELL est candidat à une des places de Juge de Paix de la première Municipalité.

M. M. *l'Editeur*.—Veuillez annoncer que M. [illegible] est candidat à la place de Juge de Paix de la seconde Municipalité.

—Veuillez annoncer que M. C. [illegible] est candidat à la place de Juge de Paix de la Troisième Municipalité.

M. M. *les Electeurs de l'Abeille*.—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix dans la Troisième Municipalité.

M. M. *les Electeurs*.—Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat à la place de juge de paix dans la Troisième Municipalité et qu'il sera soutenu par

SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES AMERIC comme candidat à la place de juge de paix dans la Première Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JUSTIN CAILLAVET comme candidat à la place de juge de paix dans la Troisième Municipalité.

PLUSIEURS AVOCATS.

Bureau des Successions et Décès,

Rue de la Bourse, près la rue Bienville.

AVIS AU PUBLIC.

A VANT de nommer un Curateur au Bureau des Successions vacantes, pour la première municipalité, il est ordonné à tous ceux qui désirent remplir cette charge de se présenter devant le Juge de la dite section, pour être examinés, et toute personne contrevenant à cet ordre ne sera pas considérée comme éligible à cette charge.

Ainsi ordonné ce 6 mars 1846.

A. BUSH,
Juge de la 1re Section.

Avis est donné que les bureaux du quartier maître général de la Louisiane, sont temporairement établis dans le bâtiment affecté à ceux de l'ex-acond général, rue des Remparts, au coin de la rue Bienville, entre les rues Chartres et Royale.

Par ordre du Brigadier-Général D. Augustin.
1er mai PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

LÉGION DE LA LOUISIANE.
RÉGIMENT D'INFANTERIE.

ORDRE No. 5.—Nouvelle-Orléans, 27 avril 1846
Revue d'inspection.

Conformément à l'ordre du Brigadier Général, commandant la Légion de la Louisiane, le Regiment d'Infanterie prendra les armes dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Grande tenue d'été, équipement complet.

Par ordre du colonel J. DUGOUR.
27 av A. CHIAPPELLA, Adj-major.

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1846.
ORDRE No. 19.

Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Par ordre du Brigadier-Général, D. Augustin.
14 avril PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.

Nelle-Orléans, 2 mai 1846.

Conformément à l'ordre No 5 émané du Quartier Général de la 1ère Division M. L., adressant aux différentes Brigades de la dite Division une réquisition de quatre Regimens d'infanterie, à l'effet de renforcer l'armée d'occupation aux ordres du général Taylor, sur la frontière du Texas, le Brigadier-Général commandant la Legion de la Louisiane, confiant dans le zèle militaire et dans la bravoure patriotique qui ont toujours distingué les soldats-citoyens de cette Brigade, croit que le chiffre de la susdite requisition sera promptement rempli, et que les officiers de la Brigade prendront sur le champ les mesures nécessaires pour s'entendre au service des Etats-Unis tous les volontaires qui s'offriront pour être formés en compagnies et régimens. Aussitôt cette organisation terminée, les officiers ordonnances feront leur rapport au quartier-général, pour que ces volontaires entrent au service des Etats-Unis. Le temps d'enrôlement sera de six mois à moins que le licenciement ait lieu plutôt. Les armes, munitions de guerre, etc., seront fournis par les officiers de Brigade. Un officier supérieur, commandant l'infanterie, est spécialement chargé de la prompte exécution du présent ordre, dans ses fonctions par le major B. Buis

[illegible] être fait au quartier-général dans les cinq jours qui suivront le présent à dix.

Par ordre du brigadier-général D. AUGUSTIN.
1er mai PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

DEPARTEMENT DU QUARTIER MAITRE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1846.

Afin d'éviter toute confusion dans le paiement de la gratification accordée aux volontaires qui répondent à l'appel de la patrie, le soussigné fait savoir que les volontaires qui se seront conformés aux requisitions du dit appel, seront payés dans ses bureaux, rue Baronne et non aux différens lieux de recrutement ainsi qu'il avait été dit. Cet arrangement concentre les paiemens en un seul endroit et aura l'avantage d'épargner de nombreux mécontentemens.

5 mai CASIMIR LACOSTE,
Quartier Maître-Général.

DEPARTEMENT DU QUARTIER-MAITRE.

Nouvelle Orléans, 4 mai 1846.

Avis est donné que les bureaux du quartier maître général de la Louisiane, sont temporairement établis dans le bâtiment affecté à ceux de l'ex-accond général, rue des Remparts, au coin de la rue Bienville, entre les rues Chartres et Royale.

Les requisitions pour fournitures destinées aux quatre régimens appelés sous les armes par l'ordre du général du 2 courant, par le gouverneur de l'Etat.

Toutes les requisitions presentées au département du quartier-maître doivent être consignées, soit par le général commandant, soit par les colonels ou les capitaines des compagnies auxquelles les dites fournitures sont destinées.

Toutes facilités seront données aux officiers et le service sera fait avec promptitude et régularité.

CASIMIR LACOSTE,
5 mai Quartier-maître général.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 10 du courant, à 7 1/2 heures du matin, pour une revue d'inspection et sera réunie sur la place Washington.—Grande tenue d'été, pantalon blanc.—Par ordre du capitaine. Cr. BACON,
6 mai maréchal des log. chef

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Nouvelle Orléans, ce 4 mai 1846.
Revue d'inspection ordonnée par la Coupe

Conformément à la loi, le Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 8 heures précises du matin. Attachement complet, grande tenue d'été. Réunion à l'Arsenal.

Le train d'artillerie sortira à cheval à [illegible]

Par ordre du major.
4 mai SAUTON, adj. major

GARDES D'ORLÉANS.—Attention!
Revue d'inspection.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, du mai courant, à huit heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire de rassemblement.

Equipement complet, grande tenue d'été, avec shakos. L'appel se fera à huit heures et demie précises.

Par ordre du capitaine.
5 mai WM. ANDRY, Sergent Major

TIRAILLEURS D'ORLÉANS
Ordre No. 13.

Conformément à l'ordre du colonel commandant le régiment d'infanterie, la compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, pour une revue d'inspection.

Réunion à la salle d'armes, à sept heures et demie précises du matin.

Tenue d'été.—Equipement complet.

Par ordre du capitaine,
5 mai HTE TACON, Sergent Major

CAZADORES DE ORLEANS.

La compania se reunira en el parage de costumbre el domingo proximo 10 de mayo, a las 8 precisas de la mañana, para una revista de inspeccion. Armamento completo, uniforme de Verano.

Por orden del Sr. capitan commandante.
4 de mayo M. LAPIERRA, sargto 1o.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
REVISTA DE INSPECCION.

La compania se reunira en el parage de costumbre el domingo, 10 del corriente, a las 7 en punto de la mañana, con equipo uniforme de verano y armamento completo. Segun orden superior.

Nueva-Orleans, mayo 5, 1846.
5 mayo FRANCISCO PEREIRAS, sargento primero

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
Revista de Inspeccion.

La compania tomara las armas y se reunira en el parage acostumbrado, con pantalon de verano, el domingo 10 del corriente, a las 7 y 1/2 de la mañana en punto de la mañana.

Nueva Orleans, 7 mayo 1846.

LÉGION DE LA LOUISIANE.
RÉGIMENT D'INFANTERIE.

ORDRE No. 6.—Nouvelle-Orléans, 4 mai 1846.

Conformément à l'ordre du Brigadier-Général, commandant la Légion de la Louisiane, le Régiment d'Infanterie prendra les armes dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin.

Grande tenue d'été, équipement complet.

Par ordre du colonel J. DUGOUR.
27 av A. CHIAPPELLA, Adj-major.

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1846.
ORDRE No. 19.

Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Par ordre du Brigadier-Général, D. Augustin.
14 avril PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.

Nelle-Orléans, 2 mai 1846.

Conformément à l'ordre No 5 émané du Quartier Général de la 1ère Division M. L., adressant aux différentes Brigades de la dite Division une réquisition de quatre Regimens d'infanterie, à l'effet de renforcer l'armée d'occupation aux ordres du général Taylor, sur la frontière du Texas, le Brigadier-Général commandant la Legion de la Louisiane, confiant dans le zèle militaire et dans la bravoure patriotique qui ont toujours distingué les soldats-citoyens de cette Brigade, croit que le chiffre de la susdite requisition sera promptement rempli, et que les officiers de la Brigade prendront sur le champ les mesures nécessaires pour s'entendre au service des Etats-Unis tous les volontaires qui s'offriront pour être formés en compagnies et régimens. Aussitôt cette organisation terminée, les officiers ordonnances feront leur rapport au quartier-général, pour que ces volontaires entrent au service des Etats-Unis. Le temps d'enrôlement sera de six mois à moins que le licenciement ait lieu plutôt. Les armes, munitions de guerre, etc., seront fournis par les officiers de Brigade. Un officier supérieur, commandant l'infanterie, est spécialement chargé de la prompte exécution du présent ordre, dans ses fonctions par le major B. Buis

Ordre est donné que les bureaux du quartier maître général de la Louisiane, sont temporairement établis dans le bâtiment affecté à ceux de l'ex-accond général, rue des Remparts, au coin de la rue Bienville, entre les rues Chartres et Royale.

Les requisitions pour fournitures destinées aux quatre régimens appelés sous les armes par l'ordre du général du 2 courant, par le gouverneur de l'Etat.

Toutes les requisitions presentées au département du quartier-maître doivent être consignées, soit par le général commandant, soit par les colonels ou les capitaines des compagnies auxquelles les dites fournitures sont destinées.

Toutes facilités seront données aux officiers et le service sera fait avec promptitude et régularité.

CASIMIR LACOSTE,
5 mai Quartier-maître général.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 10 du courant, à 7 1/2 heures du matin, pour une revue d'inspection et sera réunie sur la place Washington.—Grande tenue d'été, pantalon blanc.—Par ordre du capitaine. Cr. BACON,
6 mai maréchal des log. chef

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Nouvelle Orléans, ce 4 mai 1846.
Revue d'inspection ordonnée par la Coupe

Conformément à la loi, le Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 8 heures précises du matin. Attachement complet, grande tenue d'été. Réunion à l'Arsenal.

Le train d'artillerie sortira à cheval à [illegible]

Par ordre du major.
4 mai SAUTON, adj. major

GARDES D'ORLÉANS.—Attention!
Revue d'inspection.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, du mai courant, à huit heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire de rassemblement.

Equipement complet, grande tenue d'été, avec shakos. L'appel se fera à huit heures et demie précises.

Par ordre du capitaine.
5 mai WM. ANDRY, Sergent Major

TIRAILLEURS D'ORLÉANS
Ordre No. 13.

Conformément à l'ordre du colonel commandant le régiment d'infanterie, la compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, pour une revue d'inspection.

Réunion à la salle d'armes, à sept heures et demie précises du matin.

Tenue d'été.—Equipement complet.

Par ordre du capitaine,
5 mai HTE TACON, Sergent Major

CAZADORES DE ORLEANS.

La compania se reunira en el parage de costumbre el domingo proximo 10 de mayo, a las 8 precisas de la mañana, para una revista de inspeccion. Armamento completo, uniforme de Verano.

Por orden del Sr. capitan commandante.
4 de mayo M. LAPIERRA, sargto 1o.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
REVISTA DE INSPECCION.

La compania se reunira en el parage de costumbre el domingo, 10 del corriente, a las 7 en punto de la mañana, con equipo uniforme de verano y armamento completo. Segun orden superior.

Nueva-Orleans, mayo 5, 1846.
5 mayo FRANCISCO PEREIRAS, sargento primero

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
Revista de Inspeccion.

La compania tomara las armas y se reunira en el parage acostumbrado, con pantalon de verano, el domingo 10 del corriente, a las 7 y 1/2 de la mañana en punto de la mañana.

Nueva Orleans, 7 mayo 1846.

Quartier-Général
LEGION DE LA LOUISIANE.
Régiment d'Infanterie.
Ordre No 22.

Le Conseil de la Légion de la Louisiane, en session (pour cause ordinaire) ajournera prochain à 7 heures, à l'heure précise du soir, à l'Hôtel de Ville.

Par ordre du Brigadier-Général D. Augustin.
1er mai PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

LÉGION DE LA LOUISIANE.
RÉGIMENT D'INFANTERIE.

Ordre No. 5.—Nouvelle-Orléans, 27 avril 1846
Revue d'inspection.

Conformément à l'ordre du Brigadier Général, commandant la Légion de la Louisiane, le Régiment d'Infanterie prendra les armes dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Grande tenue d'été, équipement complet.

Par ordre du colonel J. DUGOUR.
27 av A. CHIAPPELLA, Adj-major.

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1846.
ORDRE No. 19.

Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Par ordre du Brigadier-Général, D. Augustin.
14 avril PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.

Nelle-Orléans, 2 mai 1846.

Conformément à l'ordre No 5 émané du Quartier Général de la 1ère Division M. L., adressant aux différentes Brigades de la dite Division une réquisition de quatre Regimens d'infanterie, à l'effet de renforcer l'armée d'occupation aux ordres du général Taylor, sur la frontière du Texas, le Brigadier-Général commandant la Legion de la Louisiane, confiant dans le zèle militaire et dans la bravoure patriotique qui ont toujours distingué les soldats-citoyens de cette Brigade, croit que le chiffre de la susdite requisition sera promptement rempli, et que les officiers de la Brigade prendront sur le champ les mesures nécessaires pour s'entendre au service des Etats-Unis tous les volontaires qui s'offriront pour être formés en compagnies et régimens. Aussitôt cette organisation terminée, les officiers ordonnances feront leur rapport au quartier-général, pour que ces volontaires entrent au service des Etats-Unis. Le temps d'enrôlement sera de six mois à moins que le licenciement ait lieu plutôt. Les armes, munitions de guerre, etc., seront fournis par les officiers de Brigade. Un officier supérieur, commandant l'infanterie, est spécialement chargé de la prompte exécution du présent ordre, dans ses fonctions par le major B. Buis

---

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Ouverture à sept heures.

Samedi prochain 9 mai 1846, bénéfice de Mlle. CALVE.

THEATRE ST. CHARLES.
LEOPOLD DE MEYER

Informe respectueusement les citoyens de la Nouvelle-Orléans, que partant pour le Canada, il donnera son
GRAND CONCERT FINAL,
Ce soir, Mercredi 6, au Théâtre St. Charles.

Il executera des morceaux choisis de la SEMIRAMIS, les secondes series d'AIRS RUSSES, et à la demande du public,

LE CARNAVAL DE VENISE, des AIRS NATIONAUX et des morceaux improvisés.

M. de Meyer sera accompagné par M. Trust, et par M. Orlando Guilmette, qui chantera "The Maniac"—et "The Inch cape Bell."

M. de Meyer invite les dames et messieurs qui voudraient remarquer son doigté, de prendre des siéges sur la scène, près de son piano.

Il jouera sur deux pianos de la fabrique d'Erard, de Paris.

Billet d'entrée de loges de parterre, 81; de secondes et troisièmes, 50 cents. Enfans, moitié prix. On peut s'en procurer au contrôle du Théâtre et dans les magasins de musique.

Le contrôle sera ouvert de 10 heures du matin à 4 de l'après-midi.

Les portes seront ouvertes à 7 heures, et le concert commencera à 8 heures précises.
6 mai—1

SALLE DE BAL DU BATAILLON WASHINGTON.

Les personnes qui ont reçu des billets pour le Bal qui devait avoir lieu ce soir, à la Salle susdite, sont informées que le Bal est renvoyé à un jour prochain qui sera donnera avis.
6 mai—1

VIN, EAU-DE-VIE, &c.

Les soussignés offrent à vendre à bas prix pour être de diverses consignations, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre:

250 barriques Vin rouge, Montferrand, St. Estèphe, St. Emilion, Pauillac, St Julien, Chateau Margaux et Larose;
900 caisses Vin rouge, do do do;
300 do Vin blanc Barsac, Sauterne et Haut Sauterne, supérieure;
800 paniers Champagne, des marques bien connues du Marquis de Mansiat et de Loisson, et du Comte de Mordant, engravées et en deux bouteilles;
100 caisses Cerises à l'eau de vie de Chauvet et de Champion; 60 do liqueurs fines et surfines do;
40 caisses Absinthe de Pernin et Lecoultre;
40 do Kirsch de la Forêt Noire;
80 paniers Guignolet d'Angers;
500 boites Ceps à l'huile;
60 caisses Curaçao et Maraschino, surfine;
50 paniers Bouteilles de Bordeaux;
150 in Bouchons fins et surfins;
10 demi pipes Eau de vie de preuve, A. Seignette;
10 do do Otard, Dupuy & Co;
15 do do Ière et 4me preuve, Pinot, Castillon & Cie;
5 quarts Eau de vie Ière preuve, Magnory;
3 pipes Genièvre de Hollande, (Swan brand);
50 paniers Huile d'olive surfine.
23 av JORDY & BRAZIER, 10 Conti

Discours de M. Thiers sur les relations de la France avec les Etats-Unis d'Amérique, en vente chez VICTOR HERBERT,
149 rue de Chartres

On vient de recevoir à la même librairie: Les Nos. 11 et 12 du Journal le Livre des Familles, et le troisième numéro de la Revue Pittoresque, troisième année. 21 avril

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:

100 livres Cantharides fraiches;
20 do Hydriodate de potasse français,
300 do Camphre rafine;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acetate do;
2000 Têtes de pavots, grandes;
200 livres Douce amere coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
P. CUSACHS,
10 av Encoignure Conde et St. Philippe

A VENDRE en debarquement de la goelette Millian don,
150 barils olives d'Espagne;
80 do raisins Muscat;
23 av BY BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE en debarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
100 barriques vin de Marseille.
200 caisses olives;
300 do capres et cornichons, par
23 av BY BARRETT, 21 Gravier

En magasin et a vendre a bas prix
50 caisses sirop de limons.
100 paniers Champagne de la Coupe
50 do do Veuve de Merson.
50 do do d'Ancre.
50 do do demi bouteilles, par
23 av BY BARRETT, 21 Gravier

Huile d'olive—100 caisses huile d'olive superfine, marque James Pagnac, en debarquement du navire Mozart, a vendre par
23 av LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis

AUX CHAPELIERS.—Occasion rare.

Les soussignés ont en mains un assortiment de chapeau de Paris, dernier genre qu'ils vendent au prix coutant, d'importation.

Ces articles sont importés expres pour le commerce de cette ville et se composent de:

2 caisses chapeaux soie noir;
2 do do à poil ras, noirs; 2 do do do gris;
2 do do superieurs;
1 do do noirs et de couleur, d'Italie, pr. hommes;
2 do do d'Italie assortis.

La personne qui achetera tout l'assortiment, fera une très bonne affaire.
H. DE GOER & RIFFLARD,
91 Magasins.

MARCHANDISES FRANÇAISES.

En debarquement du navire Hayden, et a vendre par ces soussignés:

2 caisses mouchoirs Madras;
4 balles colonnades françaises, nouveau genre;
2 caisses mousselines dernier genre;
1 do mouchoirs dentelles; 1 do à revers extra riches.
Voiles en dentelles, grande largeur en blanc blanc et noir;
tails, berthes et cols, &c. H. DE GOER & RIFFLARD,
91 Magasins.

Pipes Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par
23 av NORTH & BROTHERS.

A VENDRE par le soussigné, en debarquement du navire Hindoo, venant du Havre:
50 boites Champignons au naturel;
100 demi boites do do;
50 boites Ceps à l'huile; 100 demi do do.
17 boites, demi et quart de boite d'gras truffes;
170 do et demi do Truffes du Perigord;
950 boites, demi et quarts de boites Sardines à l'huile;
10 caisses Fruits au jus.
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

Whiskey—900 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin, par
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

Fruits à l'eau-de-vie—En debarquement du navire Mozart, de Marseille, 16 caisses fruits à l'eau-de vie assortis, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
12 av 17 et 19 St. Louis

Fromages de Hollande—quelques douzaines, venant de debarquer, à vendre par
LOREILHE & Co.
19 avril Encoignure Royale et Bourse

Saucissons de Lyon—3 quelque supérieure, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Bourse

Truffes du Perigord, garanties noires, et boites de première qualité, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Bourse

Fruits au jus—Quelques caisses à vendre par
LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Bourse

Olives d'Espagne—En barils, venant de debarquer, et à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Bourse

Sardines à l'huile—3000 boites et demi boites de la marque bien connue de J. Peneau, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Bourse

Raisins verts de Malaga—en boites, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Bourse

Abricots—prunes à l'eau de vie—30 caisses à vendre par
LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Bourse

BOLS DE BAL NOUVELLES.

Mme. VINCENT,
Modiste, encoignure de la rue Royale
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés consistant en:
Riches Mousseline brodées, blanches et en couleur,
Dito Barèges et Balzarines ombrés et broches,
Dito Popeline et Chaly Cardoville.
Aussi, en magasin: Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Manteaux, Chales, Mantelets, Echarpes, Cachemire d'Ecosse, Bijouterie noires et en couleurs, Mousselines de laine pour enfans, Mouchoirs de batiste, Cols et Pélerines brodés, Ombrelles, Gavelier, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, Soie et filet, Poupées riches assorties, ainsi qu'une grande variété de Boutons d'acier dans toutes les grandeurs.
Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver vendra toutes ses marchandises à des prix modérés.
23 der—

NOUVEAUTÉS LITTERAIRES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HERBERT,
149, rue de Chartres.

Bouillet, Dictionnaire d'Histoire, et de géographie; Madame Tastu, Education maternelle, nouvelle edition; E. Sue, Mystères de Paris, édition illustrée, Juif errant do do; Divers, Soirées volume du Diable à Paris; Berger, Eloquence judiciaire, 1 vol.; Langlois, Dictionnaire de géographie, 3 vol. in 8o; Jérôme Paturot, 1 vol; Cours complet d'agriculture; Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, 5 vols. in 8o.; A. Dumas, le Comte de Monte-Christo, Vingt ans après, Reine Margot, Dame de Monsereau, Chevalier de Maison Rouge, Sylvandire—Constitution de la Louisiane (nouvelle); Revue Pittoresque No 2. 2me année; Illustration, journal universel; l'Echo des Feuilletons No 4, 6eme année; l'Histoire du Consulat et de l'Empire, 5me volume; Magasin pittoresque, mois de janvier 1846; Juif errant, édition de la Semaine Littéraire. Aussi un grand assortiment d'ouvrages nouveaux. 22 avril

AVIS AUX CONFISEURS.

Le soussigné prévient MM. les confiseurs qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment considerable de caisses fins et communs.
22 avril V. HERBERT, 149, Chartres

Le Chevalier de Maison Rouge, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas, en vente chez
V. HERBERT, 149, Chartres.

N. B. L'ouvrage est entièrement terminé et forme 5 livraisons.

En vente aussi—Le Comte de Monte-Christo, par A. Dumas. Cet ouvrage est entièrement terminé.
20 avril

Raspail—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez
VICTOR HERBERT,
22 avril 149, Chartres

A VENDRE en debarquement du navire Claiborne, venant du Havre:
54 caisses Absinthe Suisse, de la marque E. Pernod.
DUDOUYT & TEULADE,
18 av 12, rue Toulouse

Chapeaux de soie—1 caisse chapeaux soie, reçue par le navire Edouard, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
18 avril 17 et 19 St. Louis

Les soussignés offrent à vendre en debarquement du navire Florida:
40 barriques vin rouge, marques,
27 demi barriques do do
27 av F. ET J. LACOSTE, 105 Royale

En debarquement du navire Hayden, et a vendre par les soussignés:

Jaconet blanc, nouveautés, dentelles et écharpes barèges, comble nouveauté, mouchoirs Lopin, broderies nouveaux genres, parfumerie Piver, complets et au assortiment d'articles de saison.
F. & J. LACOSTE.
27 av 105, Royale

AUX DAMES!

Modes nouvelles et [illegible] marchandises fraiches et [illegible] d'importation directe, à [illegible] Mme. Ve. Bonnet, rue de Chartres, [illegible] assortie de printemps, nouveaux genres, 10 caisses [illegible] impressions, broderies, guipures, mousselines, [illegible] dentelles, gants de nouveaux genres, [illegible] Bonnets, bonnets, chapeaux de paille [illegible] fleurs, [illegible] &c., écharpes, [illegible] Ecosse, [illegible] [illegible]MAN & Co.
9 avril 61, Chartres

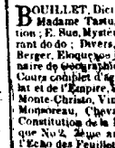

300 douzaines [illegible] noyau, [illegible] Bonnet, [illegible] Ve. Bonnet, [illegible] Chartres.

Avis aux confiseurs.

Le soussigné prévient MM. les confiseurs qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment considerable de caisses fins et communs.
22 avril V. HERBERT, 149, Chartres

Le Chevalier de Maison Rouge, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas, en vente chez
V. HERBERT, 149, Chartres.

N. B. L'ouvrage est entièrement terminé et forme 5 livraisons.

En vente aussi—Le Comte de Monte-Christo, par A. Dumas. Cet ouvrage est entièrement terminé.
20 avril

Raspail—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez
VICTOR HERBERT,
22 avril 149, Chartres

A VENDRE en debarquement du navire Claiborne, venant du Havre:
54 caisses Absinthe Suisse, de la marque E. Pernod.
DUDOUYT & TEULADE,
18 av 12, rue Toulouse

Chapeaux de soie—1 caisse chapeaux soie, reçue par le navire Edouard, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
18 avril 17 et 19 St. Louis

Les soussignés offrent à vendre en debarquement du navire Florida:
40 barriques vin rouge, marques,
27 demi barriques do do
27 av F. ET J. LACOSTE, 105 Royale

En debarquement du navire Hayden, et a vendre par les soussignés:

Jaconet blanc, nouveautés, dentelles et écharpes barèges, comble nouveauté, mouchoirs Lopin, broderies nouveaux genres, parfumerie Piver, complets et au assortiment d'articles de saison.
F. & J. LACOSTE.
27 av 105, Royale

AUX DAMES!

Modes nouvelles et [illegible] marchandises fraiches et [illegible] d'importation directe, à [illegible] Mme. Ve. Bonnet, rue de Chartres, [illegible] assortie de printemps, nouveaux genres, 10 caisses [illegible] impressions, broderies, guipures, mousselines, [illegible] dentelles, gants de nouveaux genres, [illegible] Bonnets, bonnets, chapeaux de paille [illegible] fleurs, [illegible] &c., écharpes, [illegible] Ecosse, [illegible] [illegible]MAN & Co.
9 avril 61, Chartres

300 douzaines [illegible] noyau, [illegible] Bonnet, [illegible] Ve. Bonnet, [illegible] Chartres.

VENTES JUDICIAIRES

Succession de Mme. Louise Caire et al. vs. veuve David Rousseau.

Cour de District.—No. 23,788.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Parish District Judiciaire de la Nouvelle-Orléans, l'emportant en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue Royale, le mercredi, 6e jour de mai 1846, à midi: 1o. Un lot de terre situé en cette ville, faubourg Lafayette, désigné sous le No. un, d'après un plan dressé le deux décembre 1837, par L. Surgi, arpenteur, et déposé en l'étude du notaire Amédée Ducatel, auquel un titre des plans No. deux, le dit plan No. huit. Ce lot forme l'encoignure des rues Esplanade et Pauché, ayant 37 pieds 6 pouces 4 lignes et demie de face à la rue de l'Esplanade, 36 pieds 9 pouces 1 ligne trois quarts sur la ligne du fond, et 100 pieds 1 pouce 9 lignes sur la ligne de Pauché, 99 pieds 9 pouces 7 lignes face à la rue Pauché, et 104 pieds un pouce 9 lignes sur la ligne qui le sépare de celui ci-dessus par le No. deux; ensemble toutes les bâtisses et améliorations du dit lot. 2o. Un autre lot attenant aux précédens, désigné par le No. cinq, d'après le susdit plan, et mesurant 37 pieds 6 pouces 4 lignes et demie de face à la rue de l'Esplanade, 36 pieds 9 pouces 1 ligne trois quarts sur la ligne du fond et 104 pieds 1 pouce 9 lignes sur la ligne de Pauché, 99 pieds 9 pouces 7 lignes face à la rue Pauché, et 104 pieds un pouce 9 lignes sur la ligne qui le sépare de celui ci-dessus par le No. deux; ensemble toutes les bâtisses et améliorations du dit lot. 3o. Un autre lot attenant aux précédens, désigné par le No. cinq, d'après le susdit plan, ayant 29 pieds de face à la rue Pauché et 147 pieds 6 lignes de profondeur; ensemble toutes les bâtisses et améliorations du dit lot. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
6 mai—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Mme. Louise Caire et al. vs. veuve David Rousseau.

Cour de District.—No. 23,788.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Parish District Judiciaire de la Nouvelle-Orléans, l'emportant en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue Royale, le mercredi, 6e jour de mai 1846, à midi: 1o. Un lot de terre situé en cette ville, faubourg Lafayette, désigné sous le No. un, d'après un plan dressé le deux décembre 1837, par L. Surgi, arpenteur, et déposé en l'étude du notaire Amédée Ducatel, auquel un titre des plans No. deux, le dit plan No. huit. Ce lot forme l'encoignure des rues Esplanade et Pauché, ayant 37 pieds 6 pouces 4 lignes et demie de face à la rue de l'Esplanade, 36 pieds 9 pouces 1 ligne trois quarts sur la ligne du fond, et 100 pieds 1 pouce 9 lignes sur la ligne de Pauché, 99 pieds 9 pouces 7 lignes face à la rue Pauché, et 104 pieds un pouce 9 lignes sur la ligne qui le sépare de celui ci-dessus par le No. deux; ensemble toutes les bâtisses et améliorations du dit lot. 2o. Un autre lot attenant aux précédens, désigné par le No. cinq, d'après le susdit plan, ayant 29 pieds de face à la rue Pauché et 147 pieds 6 lignes de profondeur; ensemble toutes les bâtisses et améliorations du dit lot. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
6 mai—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Mme. Louise Caire et al. vs. veuve David Rousseau.

Cour de District.—No. 23,788.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Parish District Judiciaire de la Nouvelle-Orléans, l'emportant en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue Royale, le mercredi, 6e jour de mai 1846, à midi: 1o. Un lot de terre situé en cette ville, faubourg Lafayette, désigné sous le No. un, d'après un plan dressé le deux décembre 1837, par L. Surgi, arpenteur, et déposé en l'étude du notaire Amédée Ducatel, auquel un titre des plans No. deux, le dit plan No. huit. Ce lot forme l'encoignure des rues Esplanade et Pauché, ayant 37 pieds 6 pouces 4 lignes et demie de face à la rue de l'Esplanade, 36 pieds 9 pouces 1 ligne trois quarts sur la ligne du fond, et 100 pieds 1 pouce 9 lignes sur la ligne de Pauché, 99 pieds 9 pouces 7 lignes face à la rue Pauché, et 104 pieds un pouce 9 lignes sur la ligne qui le sépare de celui ci-dessus par le No. deux; ensemble toutes les bâtisses et améliorations du dit lot. 2o. Un autre lot attenant aux précédens, désigné